

## Résumé de la semaine

Parution du 5<sup>ème</sup> arrêté sécheresse le jeudi 22 juillet 2021.

→ Retrouvez la carte des limitations en vigueur par secteur pages 2 et 3

Fin de l'épisode de chaleur avec le retour des températures agréables pour la saison.








## Prévisions météo

### Soleil et chaleur en Vendée depuis une semaine

Le temps a fait sec et chaud depuis une dizaine de jours et les températures ont atteint des valeurs très élevées, n'ont pas descendus en dessous des 20°C la nuit et ont atteint 29 à 35°C l'après-midi sur l'ensemble des stations météo vendéennes. La journée de jeudi a été la journée la plus chaude avec des pointes de 35°C.

La demande climatique a été également très forte (> 7 mm/j), ce qui est logique vu les conditions météorologiques.

### Prévisions météo à 7 jours – Sainte hermine

	vendredi 23/07	samedi 24/07	dimanche 25/07	Lundi 26/07	mardi 27/07	mercredi 28/07	jeudi 29/07
<i>Temps</i>							
<i>T° min / max (°C)</i>	20/29	16/23	17/24	16/25	16/26	15/26	14/27
<i>Pluie (mm)</i>	0	5.5	3.1	0	0.5	0	0

Sources : [Météofrance](https://www.meteofrance.fr)

(icônes météo [www.freepik.com](https://www.freepik.com))

Les températures baisseront fin de semaine et la semaine prochaine avec l'arrivée de nuages bas.

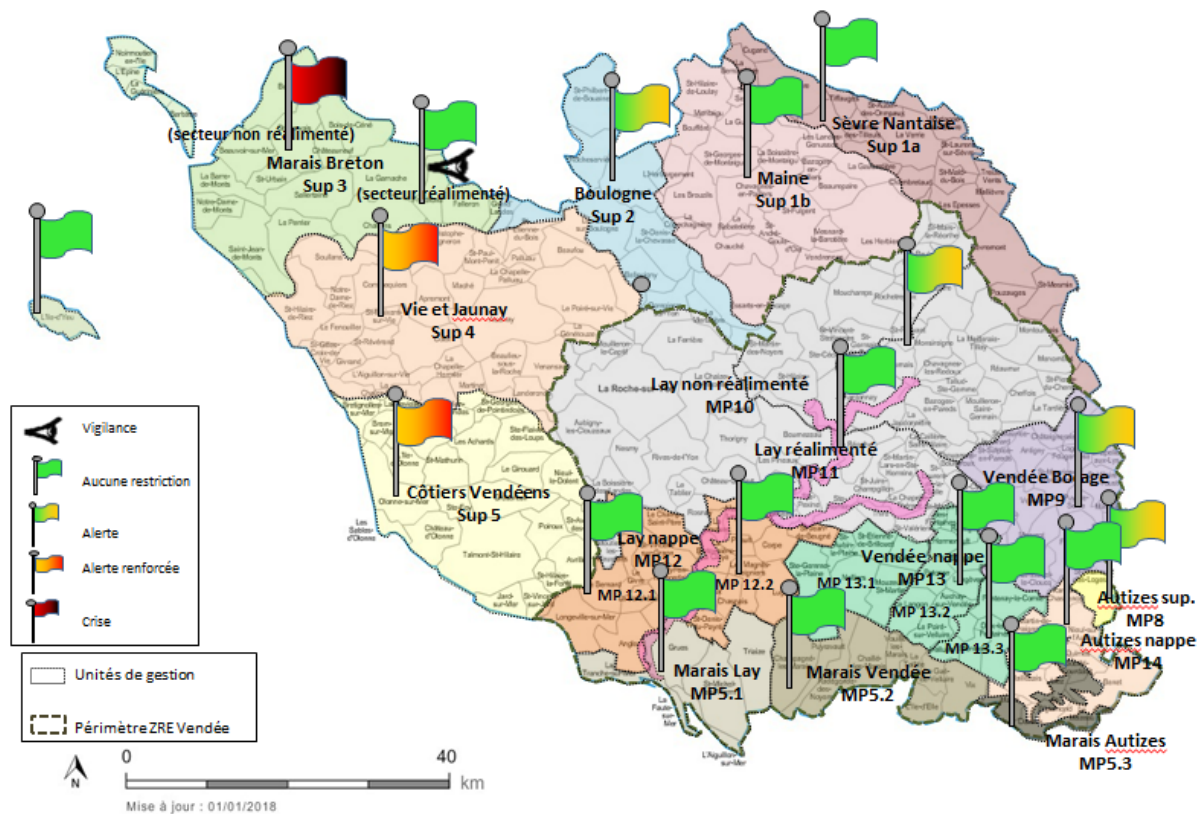
Le temps de la semaine prochaine va nous réserver des passages pluvieux alternant avec des périodes d'accalmie. Le milieu de semaine sera pourtant assez bien ensoleillé en général.

Les températures devraient rester globalement inférieures aux normales de saison. La demande climatique va donc diminuer, elle aussi et se situer vers 5 mm/j, contre 7,5 mm/j depuis le début de cette semaine.









# Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Le 5<sup>ème</sup> arrêté préfectoral de la saison a été pris le jeudi 22 juillet 2021 avec de nouvelles mesures applicables à compter du Vendredi 23 juillet 2021.

## Arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-285 du 22/07/2021



Zone d'Alerte	Niveau de restriction	Mesure de restriction associée	Date d'entrée en vigueur
<b>Eaux superficielles (cours d'eau et leur nappe d'accompagnement, canaux, fossés de marais, plans d'eau connectés, sources, lavoirs, etc...)</b>			
Sup 1-A Sèvre Nantaise		-	-
Sup 1-B Maines		-	-
Sup 2 - Boulogne		Interdiction de prélèvement tous les jours de 8 h à 20h	Vendredi 16 juillet 2021
Sup 3 – Marais Breton (Secteur non réalimenté)		Interdiction totale de prélèvement	Vendredi 23 juillet 2021
Sup 3 – Marais Breton (Secteur réalimenté)		Auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles	Lundi 05 juillet 2021
Sup 4 – Vie et Jaunay		Interdiction totale de prélèvement	Vendredi 23 juillet 2021
Sup 5 – Côtiers Vendéens		Interdiction totale de prélèvement	Vendredi 23 juillet 2021
MP 8 – Autizes superficiels		Réduction de 50% des volumes irrigation fractionnés à la semaine	Lundi 26 juillet 2021
MP 9 - Vendée		Interdiction de prélèvement tous les jours de 8 h à 20h	Lundi 26 juillet 2021
MP 10 – Lay superficiel non réalimenté		Interdiction de prélèvement tous les jours de 8 h à 20h	Lundi 26 juillet 2021
MP 11 - Lay Réalimenté		-	-
MP5.1 - Marais Lay		-	-
MP5.2 - Marais Vendée		-	-
MP5.3 - Marais Sèvre Niortaise		-	-

Eaux souterraines (nappes du socle, nappes sédimentaires, puits, forages)				
SOUT 1 - Autre nappe d'eau douce		-	-	-
SOUT 2 - Nappe de l'Île d'Yeu		-	-	-
MP12.1 - Nappe Lay Ouest		-	-	-
MP12.2 - Nappe Lay Est		-	-	-
MP13.1 - Nappe Vendée Ouest		-	-	-
MP13.2 - Nappe Vendée Centre		-	-	-
MP13.3 Nappe Vendée Est		-	-	-
MP 14 - Nappe Autizes		-	-	-

Les températures élevées de ces derniers jours ont entraîné une baisse parfois rapide des débits des cours d'eau, et certains d'entre eux ont franchi de nouveaux seuils de limitation.

Au vu de la situation des milieux, le Préfet de la Vendée a proposé de mettre en place de nouvelles mesures de restrictions **pour les eaux superficielles** sur certains bassins. Voici le détail de ces mesures :

- Le Secteur Marais Breton réalimenté : maintien en **vigilance** (auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles)
- Le Secteur **Marais Breton non réalimenté** : placement en **crise** à compter du vendredi 23 juillet 2021 (interdiction totale des prélèvements dans les eaux superficielles)
- Le Secteur **Logne-Boulogne** : maintien en **alerte** (restriction horaire avec interdiction des prélèvements dans les eaux superficielles tous les jours, de 8 h à 20 h)
- Les Secteurs **Vie-Jaunay** et **Côtiers Vendéens** : placement en **alerte renforcée** à compter du vendredi 23 juillet 2021 (interdiction totale des prélèvements dans les eaux superficielles)

**Sur le bassin Vie et Jaunay : les restrictions ne s'appliquent pas aux prélèvements réalisés dans le cadre du protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont.**

- Le Secteur **Lay superficiel non réalimenté** et **Vendée** : placement en **alerte** à compter du lundi 26 juillet 2021 (restriction horaire avec interdiction des prélèvements dans les eaux superficielles tous les jours, de 8 h à 20 h)
- Le Secteur **Autize superficiel** : placement en **alerte** à compter du lundi 26 juillet 2021 (réduction de 50 % des volumes irrigation fractionnés à la semaine).

A l'heure actuelle, il n'y a donc plus de restrictions, sur aucun des secteurs du département, **en eaux souterraines**.

La situation des nappes souterraines demeure satisfaisante ainsi que celle de la ressource en eau potable avec un taux de remplissage moyen des barrages de 91 %. **Aucune limitation** sur l'utilisation d'eau potable n'est en vigueur

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon**  
21 BD Réaumur  
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Asma ZARAA

Avec le soutien financier de :

Reproduction interdite



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>